«Erasmus pour tous», un nouveau programme pour l'éducation, la formation, la jeunesse et le sport



- 22 Mars 2012
- Le 23/11/2011, la Commission européenne a publié sa proposition de création du programme «Erasmus pour tous» qui, s'il est adopté, deviendrait le programme européen pour l'éducation, la formation, la jeunesse et le sport pour la période 2014-2020. Ce programme réunit les mécanismes européens existants dans ces différents domaines et remplace ainsi les actuels programmes Education et Formation Tout au Long de la Vie (EFTLV), Jeunesse en action, Erasmus Mundus, Tempus, Alfa et Edulink. Le regroupement dans un même programme de ces différents instruments européens répond à la volonté de simplification et de rationalisation de la Commission européenne.

Objectifs du programme

L'éducation et la formation sont une priorité de l'Union européenne car elles seules peuvent permettre de déployer le potentiel du capital humain européen et encourager ainsi l'innovation, la productivité et la croissance.

Le programme *Erasmus pour tous* vise à aider les citoyens à acquérir de meilleures aptitudes, à renforcer la qualité des établissements d'enseignement et de formation en Europe, à moderniser les systèmes d'éducation, à encourager la participation des jeunes à la société et à créer une dimension européenne du sport. Ce programme participera également à la réalisation de la stratégie Europe 2020 en poursuivant les objectifs suivants : réduire le taux d'abandon scolaire précoce à moins de 10% et permettre à au moins 40% des personnes âgées de 30 à 34 ans d'achever des études supérieures.

La Commission a pour ambition de permettre à 5 millions de personnes d'aller étudier ou de suivre une formation à l'étranger grâce à une bourse Erasmus pour tous. Parmi elles, 3 millions d'étudiants de l'enseignement supérieur et de l'enseignement professionnel et 1 million d'enseignants, formateurs et animateurs.

Ce qui change avec Erasmus pour tous

Le changement majeur apporté par cette proposition est la fusion opérée entre les instruments européens pour l'éducation et la formation, la jeunesse et le sport.

La Commission propose également un budget de 19 milliards € sur sept ans, soit une hausse d'environ 70% par rapport au budget actuel.

Le programme comprend la création de nouveaux instruments. La Commission propose la mise en place d'un mécanisme de caution des prêts pour les étudiants souhaitant effectuer une période de mobilité dans le cadre d'un master. Elle prévoit également la création de 400 «alliances de la connaissance» et «alliances sectorielles pour les compétences» afin de stimuler l'employabilité, l'innovation et l'esprit d'entreprise. A l'inverse, la Commission souhaitant rationaliser ses actions et mettre l'accent sur leur valeur ajoutée européenne, certaines activités financées jusqu'alors par l'Union disparaissent de la proposition. Ainsi pour l'éducation et la formation, les visites préparatoires et la formation des personnes sur le marché du travail ne seront plus prises en charge.

Le programme *Erasmus pour tous* se concentre essentiellement sur les actions d'éducation, de formation et pour la jeunesse pour lesquelles trois objectifs principaux ont été identifié:

Priorité 1

Mobilité des individus à des fins d'apprentissage

Au sein de cette action, la Commission souhaite permettre la mobilité de 5 millions d'apprenants au travers le soutien à quatre types de mobilité:

- la mobilité du personnel (enseignants, formateurs, directeurs d'établissement, éducateurs)
- la mobilité des étudiants (de l'enseignement supérieur, de l'enseignement et de la formation professionnels). Cette mobilité concerne également les stages transnationaux en entreprises pour ces deux catégories d'étudiants
- la mobilité à des fins d'obtention de masters («Masters Erasmus»): cette action est une des nouveautés du programme; elle prévoit la création d'un mécanisme de caution pour les prêts étudiants qui permettra aux étudiants voulant s'inscrire dans un master dans un autre pays de l'UE ou de l'EEE de bénéficier de prêts à des conditions avantageuses
- la mobilité des jeunes qui concerne l'apprentissage non formel et comprend des échanges et le volontariat

Priorité 2

Coopération pour l'innovation et les bonnes pratiques

Cette action vise à encourager l'ouverture et l'excellence et favoriser les échanges de bonnes pratiques entre établissements. Elle se divise en quatre types d'activités:

- les partenariats stratégiques entre établissements d'enseignement et de formation, organisations de jeunesse et tout autre acteur concerné pour mettre en œuvre des initiatives conjointes et encourager les échanges d'expériences et de savoir-faire. Cette activité se base notamment sur les enseignements du programme Comenius Regio.
- La création de 400 partenariats transnationaux de grande envergure, regroupant 4000 institutions, avec:
 - Les «alliances de la connaissance» entre des établissements d'enseignement supérieur et des entreprises pour promouvoir la créativité et l'esprit d'entreprise
 - Les «alliances sectorielles pour les compétences» entre des organismes d'éducation et de formation et des entreprises pour mener des projets sectoriels visant à créer de nouveaux programmes et cursus
- les plateformes informatiques au service des secteurs de l'éducation et de la jeunesse, reprenant notamment le «eTwinning» dans le cadre de la coopération entre écoles

le renforcement des capacités et la coopération internationale qui intégrera la coopération avec les pays tiers en capitalisant sur les expériences Erasmus Mundus et Tempus

Priorité 3

Soutien à la réforme des politiques

Cette action vise à permettre l'élaboration de politiques fondées sur des éléments concrets et fiables et à accroitre l'efficacité des investissements réalisés dans le secteur de l'éducation et de la formation. Elle comprend trois activités:

- le soutien aux méthodes ouvertes de coordination qui permet la mise en œuvre, entre autres, des processus de Bologne et de Copenhague
- la valorisation et la mise en œuvre des outils de l'UE, notamment les outils de transparence qu'elle a développés tels que le CV Europass, le cadre européen des certifications et le système ECTS
- le dialogue sur les politiques à mener avec les acteurs européens concernés, et aussi à travers le Forum européen de la jeunesse, des réseaux européens comme Eurydice, Euroguidance et Eurodesk, les pays tiers et les organisations internationales

En plus des activités d'éducation-formation et jeunesse, *Erasmus pour tous* conserve l'initiative Jean Monnet qui est actuellement contenue dans le programme EFTLV et qui permet de promouvoir l'enseignement et la recherche sur l'intégration européenne et de financer des établissements universitaires européens.

L'action spécifique dans le domaine du sport est le dernier volet de ce nouveau programme. Avec *Erasmus pour tous*, le sport fait pour la première fois son entrée au sein d'un programme européen. Il fait depuis 2009 l'objet d'une action préparatoire. Les objectifs de cette action sont de lutter contre les menaces transnationales touchant le sport (dopage, violence...), de promouvoir la bonne gouvernance dans le sport et les doubles carrières des athlètes et de favoriser l'inclusion sociale, l'égalité des chances et la santé.

Budget

Le nouveau programme *Erasmus pour tous* bénéficierait d'un budget total de 19 milliards €, répartis comme suit:

- 16,7 milliards € pour l'éducation, la formation et la jeunesse
- 318 millions € pour les actions Jean Monnet
- 239 millions € pour les actions dans le domaine du sport
- 1,8 milliards € pour la coopération internationale

Ces chiffres ne sont pour l'instant qu'une proposition de la Commission qui sera discutée lors des négociations du cadre financier pluriannuel (CFP) 2014-2020.

Etat des négociations

La proposition de la Commission est actuellement examinée au Conseil et au Parlement européen. Au sein de la commission «éducation et culture» du Parlement, la députée européenne allemande Doris Pack (PPE) a été nommée rapporteur sur le texte. D'ores et déjà, une volonté de séparer au sein du règlement les dispositions relatives à l'éducation et la formation d'une part et celles relatives à la jeunesse d'autre part, afin de mieux tenir compte des spécificités des secteurs, semble assez largement partagée. La rapporteur Doris Pack présentera sa proposition de rapport le 19/06/2012 devant la commission «éducation et culture», puis *Erasmus pour tous* sera débattu au sein du Parlement européen avant l'été pour un vote en commission prévu le 09/10/2012. Du côté des Etats membres, une position commune devrait être adoptée lors du Conseil «éducation, culture, jeunesse et sport» des 10 et 11/05/2012. Les premiers échanges de vue ont permis d'aboutir à une ébauche de position commune présentée par la présidence danoise le 07/03/2012. Globalement, l'ensemble des Etats membres souhaitent également la division du programme avec un chapitre spécifique dédié à l'éducation et la formation et un autre consacré à la jeunesse.